

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 FÉVRIER 2023 à 20 heures

Présents : Frank STEYAERT, Daniel MALUGANI, Françoise MONNIER, Romain SASSARD, Frédéric ALLOMBERT BLANC, Christine BULABOIS, Hervé GUENARD, Pascal LANAUD

Absents excusés : Ludovic DUBIEF (pouvoir à Daniel MALUGANI), Sébastien VERPILLAT (pouvoir à Romain SASSARD), Geneviève ZANCHI (pouvoir à Françoise MONNIER)

Secrétaire de séance : Romain SASSARD

1 - Acquisition de parcelles boisées

La Commune est sollicitée par l'office notarial pour exercer son droit de préférence à l'occasion de la vente de deux parcelles boisées appartenant à Madame Colette ROMAND pour une superficie totale de 92 a 90 ca pour un prix de 1 200 euros. Le Conseil prévoit une visite sur place avant de prendre une décision

2 - Terrains communaux

Le Conseil est informé du courrier du GAEC Bérépion relatif au remplacement des clôtures pour des terrains communaux qui lui sont loués. Le Conseil décide que la Commune prendra à sa charge la fourniture des rouleaux de fil de fer barbelé ; inversement la fourniture des piquets et le travail d'installation seront à la charge du GAEC.

Un tel accord pourra être appliqué à d'autres terrains communaux dans les mêmes conditions, en accord avec les locataires concernés.

3 - Courrier d'Orange relatif à la future dépose du réseau « cuivre »

Le Conseil est informé du récent courrier d'Orange qui, à la suite de l'installation de la fibre, envisage la dépose de l'actuel réseau « cuivre » à l'échéance de l'automne 2025. Orange sollicite l'avis de la Commune. Le Conseil informera Mesdames et Messieurs les Habitants de Thoiria de cette décision d'Orange et de cette échéance.

Par ailleurs, un courrier sera adressé à Orange pour insister sur le fait que le réseau « cuivre » ne devra être déposé que si toutes les maisons de Thoiria sont bien reliées à la fibre. Le courrier insistera également sur le fort mécontentement que provoquent la négligence et la non réactivité d'Orange face aux incidents de réseaux et aux pannes récurrentes constatées sur le réseau de la fibre.

Courrier d'Orange

« Objet : information sur la pré-sélection de votre commune dans le lot 2 de fermeture du réseau cuivre

Madame la Maire, Monsieur le Maire

La modernisation des infrastructures de télécommunication est en cours dans notre pays, au travers de grands chantiers pour apporter l'Internet fixe à Très Haut Débit partout sur le territoire.

Dans ce cadre, Orange a initié un vaste chantier de fermeture de son réseau historique en cuivre. Ce dernier va progressivement fermer sur tout le territoire à échéance 2030, ce qui implique une migration des usagers vers de nouvelles technologies plus modernes et plus performantes, telles que la fibre optique, les réseaux très haut débit mobile et le satellite.

Cette fermeture de réseau se déroulera par lots annuels de communes, dans le respect de délais de prévenance encadrés par la réglementation. Pour chaque lot, les communes sont identifiées à travers un processus de sélection mené par les équipes d'Orange, au terme duquel une première liste de communes est constituée. Cette liste est ensuite portée à la connaissance des parties prenantes lors d'une phase de partage, qui doit permettre à chacune d'entre elle de prendre connaissance du projet, d'émettre des observations ou des réserves sur les communes identifiées. Une fois cette phase de partage achevée, la liste finale des communes est constituée et le lot peut être officiellement lancé.

C'est dans ce contexte que je vous informe que votre commune a été pré-sélectionnée pour être intégrée au lot n°2 de fermeture du réseau cuivre, dont la date de fermeture technique interviendrait en novembre 2025. A cette date, l'ensemble des services sur cuivre seront arrêtés et les utilisateurs du réseau cuivre devront avoir migré sur une autre technologie disponible.

Orange est attaché à un dialogue étroit avec les mairies qui seront concernées par la fermeture du réseau cuivre. Aussi, ce courrier matérialise le lancement de la phase de partage et de concertation évoquée ci-avant.

Durant cette phase, d'une durée de six semaines (du 13 janvier au 26 février 2023), je me tiens à votre entière disposition pour recueillir vos éventuelles réserves et répondre à l'ensemble de vos interrogations.

A l'issue de cette phase, la liste des communes retenues sera amendée et confirmée et les travaux de fermeture du cuivre seront engagés avec l'ensemble des parties prenantes.

Souhaitant vous accompagner au mieux dans ce projet de modernisation numérique, je vous prie de croire, Madame la Maire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes salutations distinguées

Ludovic CLADE Directeur des Relations avec les Collectivités Locales Doubs & Jura »

Courrier adressé par le Conseil municipal à Orange

« Objet : Votre courrier du 24 janvier 2023 sur la fermeture du réseau cuivre

Monsieur le Directeur,

Par courrier en date du 24 janvier dernier, vous m'informiez de votre souhait de déposer le réseau cuivre sur la commune de Thoiria dès le mois de novembre 2025. Vous demandez l'avis de la Commune. Je fais suite également à votre réunion d'information en date du 23 février 2023 à la préfecture du Jura.

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil municipal, réuni le 10 février dernier, a émis à l'unanimité l'avis suivant :

1. Le Conseil a insisté, à l'époque, pour que l'installation de la fibre soit la plus rapide possible. L'installation a eu lieu à l'automne 2021, soit avec 18 mois de retard par rapport aux prévisions initiales. Le Conseil se félicite donc de cette installation.
2. Dans ce contexte, le Conseil tient à rester en cohérence avec ses demandes antérieures et ne peut donc contester l'enlèvement des anciennes installations « cuivre ».
3. Cependant le Conseil municipal attire avec insistance l'attention d'Orange sur la nécessité qu'Orange s'assure qu'aucune maison de Thoiria (sauf volonté expresse de l'habitant) ne soit privée d'une connexion
4. Le Conseil demande également à Orange que les habitations non encore reliées à la fibre fassent l'objet d'une démarche d'Orange suffisamment en amont pour que les habitants puissent se raccorder dans des délais raisonnables.
5. Le Conseil demande également, que dans le cas où les poteaux sont le support du seul réseau « cuivre », que lesdits poteaux soient déposés et enlevés avec le cuivre. Cela concerne notamment la descente entre le village et le hameau de la Fraîte.

Indépendamment de cet avis, le Conseil municipal profite de ce courrier pour rappeler à Orange son mécontentement face à des dysfonctionnements récurrents de la fibre sur la Commune et surtout face au manque criant de réactivité de la part d'Orange lors de ces coupures. Le Conseil demande instamment des interventions immédiates en cas de rupture de la fibre.

Je vous remercie de prendre bonne note de ces observations et vous prie d'accepter, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le conseil municipal de Thoiria, Le Maire, Frank STEYAERT »

En outre, le conseil municipal souhaite adresser à Mesdames et Messieurs les habitants de Thoiria le courrier suivant :

« Objet : Installation de la fibre – Courrier d'Orange notifiant la suppression du réseau « cuivre »

Madame, Monsieur,

Le conseil municipal de Thoiria a pris connaissance, lors de sa réunion du 10 février dernier, d'un courrier adressé par Orange, dont vous trouverez copie jointe. Ce courrier notifie expressément l'enlèvement de l'actuel réseau « cuivre », c'est-à-dire des lignes téléphoniques classiques, pour la fin de l'année 2025. Cela signifie concrètement que toutes les maisons de Thoiria devront être raccordées à la fibre avant cette date pour conserver une connexion téléphonique.

Un avis a été demandé au conseil municipal à ce sujet. Le conseil a considéré qu'il était délicat de contester l'enlèvement des anciennes installations « cuivre » dans la mesure où nous avons insisté à l'époque auprès d'Orange pour que la fibre soit installée le plus vite possible dans notre village (l'installation était prévue au premier semestre 2019). A l'inverse le conseil attire l'attention d'Orange sur la nécessité de s'assurer qu'aucune maison de Thoiria (sauf volonté expresse de l'habitant) ne soit privée d'une connexion téléphonique. Un courrier est parti en ce sens à Orange.

Nous tenions à vous informer dès à présent de ces dispositions afin que les Habitants de Thoiria qui ne sont pas raccordés à la fibre lors de son installation en fin d'année 2021 puissent prendre leurs dispositions pour accéder à un branchement et à un abonnement d'ici la fin de l'année 2025.

Nous n'ignorons pas non plus que quelques maisons, pour des raisons techniques, n'ont pu être encore raccordées, du seul fait d'Orange. Nous sommes bien sûr à la disposition des personnes concernées pour appuyer auprès d'Orange la demande de connexion.

Nous vous prions d'accepter, Madame, Monsieur, l'assurance de nos sentiments dévoués.

Pour le Conseil municipal, Le Maire, Frank STEYAERT »

4 - Courrier de Monsieur Jean-François Mornico

Le Conseil est informé du courrier adressé par Monsieur Jean-François MORNICO sollicitant la possibilité d'acquérir deux bandes de terrain communal qui jouxtent le terrain de camping sur sa partie sud. Le Conseil se rendra sur place pour étudier cette demande.

5 – Pont de la Fraîte

La Commune est sollicitée par des exploitants forestiers demandant le passage des grumiers sur le pont de la Fraîte pour transporter les bois issus des parcelles situées sur Meussia et Coyron.

Le Conseil ne peut donner suite à de telles demandes, ne connaissant pas le niveau de solidité ni de capacité du pont. Une expertise sera lancée en partenariat avec la Commune de Coyron, copropriétaire du pont avec la Commune de Thoiria.

Une rencontre entre les élus des 3 communes de Thoiria, Coyron et Meussia sera organisée afin d'échanger sur cette problématique. En effet, le Conseil souligne qu'au-delà de la capacité du pont, le passage de grumiers pour transporter les bois des communes voisines endommage aussi régulièrement la route communale de la Fraîte, route non calibrée pour de tels convois et de telles charges, cette route étant par ailleurs entretenue par la seule commune de Thoiria.

6 - Acquisition d'une parcelle appartenant à Monsieur BEL

Le Conseil est informé de la vente d'une parcelle appartenant à Monsieur Guy BEL, parcelle enclavée dans une propriété de la Commune. Le Conseil demande au maire de prendre contact avec Monsieur BEL pour obtenir davantage d'informations.

7 - Source de la fontaine et canalisation d'accès à la réserve d'eau

Le Conseil, en accord avec le propriétaire du terrain où est située la source et avec le représentant de l'office français de la biodiversité (OFB) décide à l'unanimité la réalisation d'un captage de la source de la fontaine afin de préserver la ressource en eau. Des devis seront demandés à des entreprises. Le Conseil autorise le Maire à solliciter les subventions possibles à ce sujet.

8 – Installation de citernes incendie

Le Conseil est informé de la création par l'État d'un « Fonds vert » qui, entre autres interventions, a vocation à agir pour la protection contre les feux de forêts. Le Conseil sollicite les devis correspondants afin, si cela est possible, de saisir cette opportunité de financement pour installer les deux cuves en même temps (cuve à la ferme des Granges, cuve à la Fraîte). Le Conseil insiste en effet sur le fait que ces cuves, outre la défense des habitations, pourraient aussi servir à la défense contre des incendies de forêts ou des feux de broussailles.

9 - Information sur les travaux du cimetière et de l'église de Soucia

Le Conseil est informé de la réalisation de la rampe d'accès latéral de l'église. Il convient encore de réaliser le remplacement de la porte latérale et la réparation de l'escalier de la chaire. En outre, une grosse réparation du joug de la cloche (c'est-à-dire de la pièce de charpente soutenant la cloche) est à prévoir.

Par ailleurs, trois murs du cimetière restent à remettre en état (décapage, rejointoiement et reprise des couvertines) dans les années à venir.

Or, le Conseil municipal de Soucia vient d'informer les élus de Thoiria que la Commune de Soucia a de nouvelles priorités à gérer, notamment avec la réfection totale de deux logements communaux à la suite du départ des locataires. La Commune de Soucia, pour des raisons liées essentiellement à l'étalement des demandes de subventions, se voit dans l'obligation de différer les travaux de l'église et du cimetière.

Le Conseil municipal de Thoiria prend note de cette demande de Soucia et accepte le report de ces travaux. Cependant, le Conseil souhaite qu'un engagement moral de principe soit pris par les deux équipes municipales actuelles afin qu'une intention de réaliser ces travaux à terme soit actée par une convention.

10 - Sites Internet

Le Conseil est informé de l'avancement de la création des sites internet avec un point d'étape présenté par Monsieur Gérard Delorme qui construit ces sites.

11 - Avancement du projet de réhabilitation de la Fruitière 1900

Le Conseil a rencontré Monsieur Boudier, maître d'œuvre, afin de prendre connaissance de l'avancement du projet. Une présentation complète et détaillée est programmée pour le 14 mars prochain.

12 - Questions diverses

12.1 Le Conseil est informé que Conseil d'administration de l'Association foncière se réunira le 13 février pour le vote du budget 2023.

12.2 Suite des accidents mortels sur la RD27

Un accident mortel avait eu lieu dans la nuit du 13 au 14 juillet 2022 au lieu-dit « Les Banquettes » sur la RD27 sur le territoire de la Commune de Thoiria. Un autre accident mortel a eu lieu au même endroit dans la nuit du 3 au 4 février dernier. La vitesse a depuis été réduite par le Département à 70 km/h sur ce tronçon de route départementale. À la suite de ces drames et au-delà de la réduction de la vitesse, le Conseil propose qu'un courrier soit adressé au Conseil départemental, gestionnaire de cette voirie pour demander l'installation d'une barrière de sécurité à cet endroit.

La séance est levée à 22 heures 30



Le Maire
Frank STEYAERT